



## Rave poursuit Apple dans cinq pays en raison du retrait de son application de l'App Store

*Allègue des violations du droit de la concurrence aux États-Unis, au Canada, au Brésil, aux Pays-Bas et en Russie afin de rétablir l'accès des utilisateurs et de défendre une concurrence loyale pour les développeurs d'applications*

*Allègue qu'Apple a agi pour empêcher Rave de concurrencer la propre application de visionnage partagé d'Apple*

*Rave lance son système propriétaire de modération assistée par intelligence artificielle, [a-eye.com](https://a-eye.com), pour protéger les utilisateurs des contenus explicites*

**Ontario, Canada - 7 mai 2026** — Rave Inc. (« Rave » ou la « Société »), développeuse et exploitante de l'application Rave – une « super application » de visionnage partagé multiplateforme dépassant les 225 millions de téléchargements – a annoncé aujourd'hui avoir intenté des actions en violation du droit de la concurrence contre Apple dans cinq pays : les États-Unis, le Canada, le Brésil, les Pays-Bas et la Russie. Ces actions contestent la décision unilatérale et anticoncurrentielle d'Apple de retirer Rave de son App Store, qui fausse la concurrence, restreint le choix des consommateurs en matière de fonctionnalités de visionnage partagé et accroît les coûts supportés par les utilisateurs lorsqu'ils passent de l'iPhone à des smartphones concurrents.

Rave exploite une application de divertissement social permettant à des utilisateurs situés dans des lieux différents de regarder ensemble, en temps réel, leurs vidéos, films et séries préférés sur de multiples systèmes d'exploitation et appareils – y compris iOS, Android, Windows et macOS – et de communiquer par chat et voix. Rave allègue que cette expérience multiplateforme menaçait l'écosystème iOS fermé d'Apple, lequel est préservé par Apple en limitant les modalités d'interaction des utilisateurs d'iPhone avec des appareils ou services autres que ceux d'Apple. Rave allègue en outre qu'Apple a retiré Rave de l'App Store afin de monopoliser le marché du visionnage partagé sur smartphone, en confinant les utilisateurs d'iPhone à son propre service exclusif de visionnage partagé, SharePlay, supprimant un produit qui concurrençait Apple et offrait aux utilisateurs la liberté de choix entre appareils et plateformes, pour le remplacer par un produit qui oriente les utilisateurs vers les appareils et services d'Apple.

« Le retrait de Rave de l'App Store par Apple, fondé sur des prétextes, a considérablement nui aux consommateurs en limitant leur choix et en empêchant de fait les clients d'Apple de pratiquer le visionnage partagé et d'entrer en relation avec des clients hors écosystème Apple », a déclaré Michael Pazaratz, président-directeur général de Rave. « Les agissements d'Apple ont privé les utilisateurs de l'accès à un produit qu'ils apprécient, ont perturbé les communautés constituées sur Rave et ont entamé la capacité de Rave à concurrencer loyalement, sur la seule base de la qualité de son produit. »

M. Pazaratz a poursuivi : « Cette affaire ne concerne pas seulement Rave – elle devrait également glacer le sang de tous les développeurs d'applications. Tant que le pouvoir de "contrôleur d'accès" (gatekeeper) d'Apple ne sera pas tenu en bride, aucun développeur opérant au sein de l'écosystème d'Apple ne pourra jamais se sentir

en sécurité. Lorsqu'une plateforme dominante retire des produits concurrents sans procédure équitable ni reddition de comptes, l'ensemble des développeurs sont dissuadés d'investir dans le type d'innovation qui crée des entreprises, des emplois et des bénéfices pour les consommateurs. Nous prenons les mesures nécessaires pour rétablir l'accès de nos utilisateurs et, par là même, contribuer à ce que les marchés numériques d'applications restent équitables, ouverts, concurrentiels et redevables envers les consommateurs et les développeurs qui en dépendent. »

Pendant des mois d'échanges initiés par Rave, Apple a alterné entre plusieurs justifications – notamment des allégations imprécises de fraude et des préoccupations vagues relatives à la modération de contenus – sans jamais identifier le moindre comportement spécifique de Rave qui aurait enfreint l'une des règles invoquées par Apple. Rave a mis au point des technologies de pointe en matière de modération de contenus et de vérification d'âge, qu'elle concède sous licence à d'autres plateformes via [a-eye.com](https://a-eye.com). Dans le même temps, les procureurs généraux de [Virginie-Occidentale](#) et du [Kansas](#) poursuivent actuellement Apple pour ne pas avoir détecté ni signalé des contenus illicites présents sur ses propres services.

Le préjudice causé par Apple à Rave dépasse le cadre de l'App Store. Bien qu'Apple n'ait jamais formulé la moindre préoccupation au sujet de l'application Rave pour Mac, Apple a commencé à bloquer Rave sous macOS, indiquant aux utilisateurs, de manière fautive et malveillante : « Logiciel malveillant bloqué et déplacé vers la Corbeille. "Rave.app" n'a pas été ouvert car il contient un logiciel malveillant. Cette action n'a pas endommagé votre Mac. »

Les actions intentées par Rave visent à rétablir, pour les utilisateurs de Rave, l'accès à l'application sous iOS et macOS, ainsi qu'à obtenir réparation des préjudices liés à son retrait arbitraire et anticoncurrentiel de l'App Store et à la qualification mensongère de l'application Rave pour Mac comme logiciel malveillant. Des informations complémentaires, notamment les pièces juridiques et des renseignements sur les prétentions de Rave, sont disponibles sur [SaveRave.com](https://SaveRave.com).

Rave Inc. est représentée par Axinn, Veltrop & Harkrider LLP et Saiber LLC aux États-Unis, DMG Advocates LLP au Canada, VMCA Advogados au Brésil, Hausfeld Advocaten aux Pays-Bas, et EPAM Law Offices en Russie.

## À propos de Rave Inc.

Rave est la première messagerie multimédia et application de streaming social au monde, animée par un moteur de synchronisation à la milliseconde près, qui permet à des utilisateurs situés dans des lieux différents de regarder ensemble, en temps réel, leurs vidéos, films et séries préférés tout en communiquant par chat et voix. Établie à Hamilton, en Ontario (Canada) et fondée en 2016, Rave est devenue une communauté mondiale qui réunit des millions d'utilisateurs autour d'expériences de divertissement partagées sur Netflix, Disney+, Prime Vidéo, YouTube, Google Drive et bien d'autres. Rave est compatible avec iOS, Android, Windows et macOS et compte 225 millions de téléchargements au total. Pour plus d'informations, veuillez consulter <https://rave.io/> ou suivre Rave sur [LinkedIn](#), [Instagram](#), [Facebook](#), [TikTok](#) et [X](#).

### Contacts presse:

Renée Soto / Hugh Burns

Reevemark

[RaveTeam@reevemark.com](mailto:RaveTeam@reevemark.com)